Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_15-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

Délibération du Conseil d'Administration CA20230414_15

Régie du SDDEA

Cité administrative des Vassaules
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX

Date de convocation :
07 04 2023

Date d'affichage :
07 04 2023

Nombre de membres : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui assistent à la séance : 17

Ayant pris part au vote :
26 dont 9 procurations

Résultat du vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :
Favorable : 5
Défavorable : 0
Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 04 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaules, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Viart, Vice-Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :
Mmes et MM. VIART, HOMEHR, AUBRY, BOISSEAU, DRAGON, DUQUESNOY, FIGIEL, GROSJEAN, JACQUARD, JAY, LAMY, LE CORRE, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE, ZAJAC.

Sont excusés et donnent procuration :
M. JUILLET donne procuration à M. VIART
M. BRET donne procuration à M. JAY
Mme FINELLO donne procuration à M. AUBRY
M. GUNDALL donne procuration à M. GROSJEAN
M. HILTZER donne procuration à M. BOISSEAU
M. LEIX donne procuration à M. DUQUESNOY
Mme LEROY donne procuration à M. M. DUQUESNOY
M. MASURE donne procuration à M. MAILLET
M. PELOIS donne procuration à M. BOISSEAU

Sont Absents :
Mme et MM. BAILLY-BAZIN, BOULARD, GAUDY, GERMAIN, LANTHIEZ, MANDELLI, THOMAS.

Assiste également à la réunion :
M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :
M. Jay a été élu secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :
MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aube au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;
Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;
Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;
Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;
Vu le Code général des collectivités territoriales.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_15-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Les études établies par la Régie du SDDEA sont détaillées dans le dossier technique ci-joint.

Pour ces travaux dont le coût total est estimé à 97 650 € HT, la Régie du SDDEA peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels ;

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention du Conseil Départemental de l'Aube (20 % de 72 650 € HT, montant éligible)	14 530,00 €
A la charge de la Régie du SDDEA	83 120,00 €
Montant TOTAL HT	97 650,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'ADOPTER** tous les projets présentés et validés par chaque COPE concerné ainsi que les devis correspondants établis par la Régie du SDDEA ;
- **D'ADOPTER** l'opération et le plan de financement tels que présentés ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes correspondantes au budget 2023 de la Régie du SDDEA ;
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de l'Aube la programmation d'une aide financière à partir des crédits du département au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels ;
- **DE SOLLICITER** l'attribution de l'aide correspondante ;
- **DE PRENDRE L'ENGAGEMENT** que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution de la subvention ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_15-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.[i]

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Pour le Président empêché

JEAN-MICHEL VIART
2023.05.10 15:14:07 +0200
Ref:20230502_150201_1-3-O
Signature numérique
le Vice-Président

Jean-Michel VIART

[i] *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/05/2023 à 15h27
Réference de l'AR : 010-200062107-20230414-CA20230414_15-DE
Affiché le 10/05/2023 ; Certifié exécutoire le 10/05/2023

RÉGIE DU SDDEA

Assainissement des eaux usées des communes rurales

MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS LIÉS A L'AUTO-SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE ET A LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS

DOSSIER TECHNIQUE

Sommaire :

TABLEAU RÉCAPITULATIF
MÉMOIRES DESCRIPTIFS
PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES DES TRAVAUX
PLANS DE SITUATION OU SYNOPTIQUES

Dossier établi par Michel CONROUX
à Troyes le 4/04/2023
Le Directeur industriel,

Dossier adopté par délibération
du 14/04/2023
Le Directeur général

STEPHANE GILLIS
2023.04.24 10:15:27 +0200
Ref:20230419_145604_1-2-O
Signature numérique
le Directeur

Stéphane GILLIS

Stéphane GILLIS

N°	REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT	Lieu de travaux	Canton	N° dossier	Nature des opérations	Nature des travaux	Total HT	Total HT subventionnable	Montant HT subvention
1	COPE AC PUITS ET NUISEMENT	Station d'épuration de Puits	Vendeuvre sur Barse	12-22i1032	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE DE BYPASS (POINT SANDRE A2) A LA LAGUNE DE PUITS	950,00 €	950,00 €	190,00 €
2	COPE AC PUITS ET NUISEMENT	Station d'épuration de Nuisement	Vendeuvre sur Barse	12-22i1034	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE DE BYPASS (POINT SANDRE A2) A LA LAGUNE DE NUISEMENT	950,00 €	950,00 €	190,00 €
3	COPE AC ARCIS SUR AUBE	Station d'épuration d'Arcis sur Aube	Arcis sur Aube	17-22i4853	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE TELEGESTION ET DE L'AUTOMATISME A LA STATION D'EPURATION AVEC INSTALLATION ANTI-INTRUSION	28 000,00 €	3 000,00 €	600,00 €
4	COPE AC ARCIS SUR AUBE	Poste de relèvement Marcellin à Arcis sur Aube	Arcis sur Aube	12-23i1385	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE TELEGESTION AU POSTE DE RELEVEMENT MARCELLIN	6 600,00 €	6 600,00 €	1 320,00 €
5	COPE AC ARCIS SUR AUBE	Station d'épuration d'Arcis sur Aube	Arcis sur Aube	12-23i2185	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT AU CHLORURE FERRIQUE A LA STATION D'EPURATION	16 000,00 €	16 000,00 €	3 200,00 €
6	COPE AC MARIGNY LE CHATEL	Station épuration de Marigny le Châtel	Saint Lyé	12-21i6400	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	INSTALLATION D'UN PLUVIOMETRE A AUGETS BASCULANTS	1 050,00 €	1 050,00 €	210,00 €
7	COPE AC ESSOYES - LOCHES - LANDREVILLE	Station épuration de Loches sur Ource	Bar sur Seine	12-21i1617	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE STOCKAGE ET D'INJECTION DE CHLORURE FERRIQUE A LA STATION D'EPURATION	13 500,00 €	13 500,00 €	2 700,00 €
8	COPE AC BARBEREY SAINT SULPICE - SAINT LYE	3 Postes de relèvement : Château et Pâtures à Saint Lyé + Bouvron à Barberey Saint Sulpice	Saint Lyé	19-23i3447	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	MISE AUX NORMES DE 3 POSTES DE RELEVEMENT	18 000,00 €	18 000,00 €	3 600,00 €
9	COPE AC MERY SUR SEINE	Poste de relèvement du Cimetière	Creney Près Troyes	12-23i2015	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	Installation d'une télégestion au Poste de relèvement du Cimetière	6 300,00 €	6 300,00 €	1 260,00 €
10	COPE AC MERY SUR SEINE	Poste de relèvement du Pont de Seine	Creney Près Troyes	12-23i2017	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	Installation d'une télégestion au Poste de relèvement du Pont de Seine	6 300,00 €	6 300,00 €	1 260,00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES							**97 650,00 €**	**72 650,00 €**	**14 530,00 €**

Montant restant à la charge de la Régie du SDDEA *83 120,00 €*

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**12-22i1032**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC PUITS ET NUISEMENT**
Canton	Vendeuvre sur Barse
Nature des opérations	**Opérations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques** **Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels** **INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE DE BYPASS (POINT SANDRE A2) A LA LAGUNE DE PUITS**
Lieu des travaux	Station d'épuration de Puits
Justification des travaux	La mesure et l'enregistrement du temps de déversement des eaux usées au niveau du by-pass de la station d'épuration, avec une estimation débit sur ce point réglementaire sont imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif. La mesure du volume journalier par sous-bassin de collecte corrélée à la pluviométrie et à la niveaumétrie de la nappe permet d'estimer les volumes d'eaux claires d'origine météorites ou d'infiltration. Le suivi de ces indicateurs permet de sectoriser les entrées d'eaux claires parasites et également d'évaluer l'efficacité des travaux de renouvellement des réseaux. Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.
Descriptif des travaux	- Installation d'un capteur de surverse de type capacitif et d'un totalisateur sur pile pour mesurer le temps de déversement d'eau usées au niveau du trop-plein du poste de refoulement principal. - Câblage et paramétrage pour totaliser le temps à partir du niveau d'eau dans la cuve du poste de refoulement.
Montant total des travaux	**950,00 € HT** soit 950,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**950,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube **20%** de 950,00 € : 190,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE : 760,00 € - TVA : - € - Montant total TTC : 950,00 €

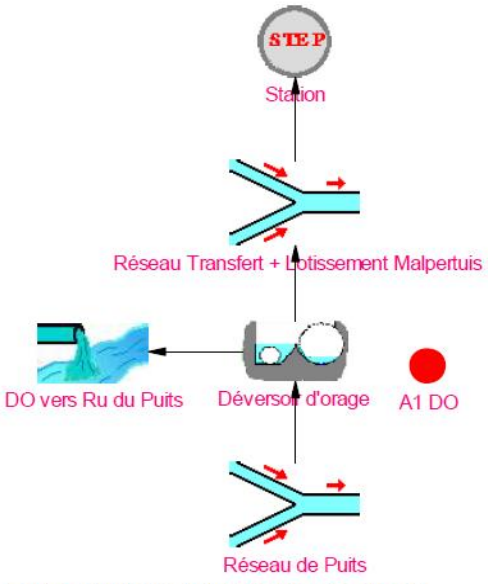

Carte Google (points du Portail d'information sur l'assainissement communal)

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**12-22i1034**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC PUITS ET NUISEMENT**
Canton	Vendeuvre sur Barse
Nature des opérations	**Opérations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques** **Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels** **INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE DE BYPASS (POINT SANDRE A2) A LA LAGUNE DE NUISEMENT**
Lieu des travaux	Station d'épuration de Nuisement
Justification des travaux	La mesure et l'enregistrement du temps de déversement des eaux usées au niveau du by-pass de la station d'épuration, avec une estimation débit sur ce point réglementaire sont imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif. La mesure du volume journalier par sous-bassin de collecte corrélée à la pluviométrie et à la niveaumétrie de la nappe permet d'estimer les volumes d'eaux claires d'origine météorites ou d'infiltration. Le suivi de ces indicateurs permet de sectoriser les entrées d'eaux claires parasites et également d'évaluer l'efficacité des travaux de renouvellement des réseaux. Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.
Descriptif des travaux	- Installation d'un capteur de surverse de type capacitif et d'un totalisateur sur pile pour mesurer le temps de déversement d'eau usées au niveau du trop-plein du poste de refoulement principal. - Câblage et paramétrage pour totaliser le temps à partir du niveau d'eau dans la cuve du poste de refoulement.
Montant total des travaux	**950,00 € HT** soit 950,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**950,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube **20%** de 950,00 € : 190,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE : 760,00 € - TVA : - € - Montant total TTC : 950,00 €

Carte Google (points du Portail d'information sur l'assainissement communal)

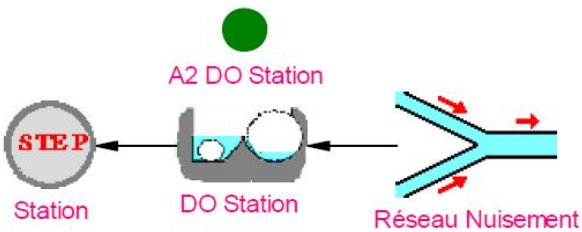

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**17-22i4853**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC ARCIS SUR AUBE**
Canton	Arcis sur Aube
Nature des travaux	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE TELEGESTION ET DE L'AUTOMATISME A LA STATION D'EPURATION AVEC INSTALLATION ANTI-INTRUSION
Lieu des travaux	Station d'épuration d'Arcis sur Aube
Origine des travaux	Les travaux d'installation d'une alarme contre les intrusions sont destinés à sécuriser les installations de traitement des eaux usées contre les actes de vandalisme dans le cadre des préconisations du plan VIGIPIRATE.
Descriptif des travaux	- Installation d'un détecteur d'ouverture des portes de l'ouvrage, avec boîtier d'acquittement et buzzer.
Montant total des travaux	**28 000,00 € HT** soit 28 000,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages joints.
Montant total HT des travaux éligibles	**3 000,00 € HT** Voir article 16) relatif à la protection contre les intrusions sur la proposition technique et financière.
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube **20%** de 3 000,00 € : 600,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE : 27 400,00 € - TVA : - € - Montant total TTC : 28 000,00 €

les Agnères
Grand Bois
l'Aube
l'Aube
l'Aube
l'Aube
l'Aube
LA VOIE CHATELAINE
St. Epur.
RTE D'ARCIS SUR AUBE
100
100
Cas. pompiers
R DE PARIS
R JEAN JAURES
R DE MONTREUIL
AV DE LA GARE
R DE LA MALTERIE
R FERNAND MAUCLAIRE
R DES VERGERS
LA DEMI-LUNE
RLE DES PLANTES
LE CLOS CAMUT
l'Arbre Fourchu
R DE LA MARINE
R DU QUAI
R JULES FERRY
R DES MARINIERS
R DES GRANGES
R GENERAL SARRAIL
R SAINVILLE
R HENRI DUNANT
R SAINT REMY
Cité Jardins
R DES JARDINS
e 1 : 9 891
200 m

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**12-23i1385**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC ARCIS SUR AUBE**
Canton	Arcis sur Aube
Nature des travaux	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE TELEGESTION AU POSTE DE RELEVEMENT MARCELLIN
Lieu des travaux	Poste de relèvement Marcellin à Arcis sur Aube
Origine des travaux	La télégestion du poste de refoulement permet de satisfaire à une partie des exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à l'autosurveillance des ouvrages en ce qui concerne la réalisation du diagnostic permanent du fonctionnement du réseau : calcul du volume journalier pompé, puis comparaison avec le volume d'eau potable facturé pour estimer le volume des eaux claires parasites. La TÉLÉGESTION du volume d'eaux usées déversées permet de fiabiliser la collecte des eaux usées et d'assurer l'autosurveillance des ouvrages. En effet, le suivi en continu du volume pompé permet de mieux connaître le fonctionnement du réseau en nappe haute et en nappe basse, et d'en estimer le volume journalier d'eaux claires parasites d'infiltration. De même, la comparaison entre le volume pompé par temps sec et par temps de pluie sur le bassin de collecte permet de calculer le volume d'eaux claires parasites d'origine météorites, et d'en déduire la surface active raccordée à tort au réseau. La fonction TÉLÉALARME permet à l'exploitant d'être prévenu en cas de pompe bouchée ou hors service, de coupure de courant pouvant entrainer des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel, ou lors d'une mise en charge du collecteur principal avec risque de débordement chez les usagers.
Descriptif des travaux	- Installation d'une unité de télésurveillance, - Installation d'une protection contre les surtensions sur le site, - Raccordement electrique dans l'armoire de commande, - Paramétrage de la télégestien et de la supervision.
Montant total des travaux	**6 600,00 € HT** soit 6 600,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**6 600,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 1 320,00 € **6 600,00 €** **20%** de 6 600,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 5 280,00 € - TVA - € - Montant total TTC 6 600,00 €

➢ ***PR 8*** **(Poste de refoulement – Marcellin) Arcis sur Aube**

Le poste est équipé d'un stop chute et d'une échelle. Il est impacté par la présence de graisses sur les poires et rebords de pompes. La localisation exacte du point de refoulement est inconnue. Par conséquent on ne connait pas la longueur de refoulement du poste. Enfin l'armoire électrique du poste est équipée d'horocompteurs.

Les caractéristiques du poste sont les suivantes :

- Diamètre : 1.22 m
- Nombre de pompe : 2
- Canalisation d'entrée 1 : profondeur : 3.70 m ; Φ 200 mm
- Canalisation d'entrée 2 profondeur : 1.87 m Φ 200 mm
- Canalisation de refoulement : Φ 60.
- Niveaux de marnage : 3.60 m
- Télésurveillance : non

Figure 4-14 : Vue extérieure du PR Marcellin

Figure 4-15 : Vue intérieure du PR Marcellin

Figure 4-16 : Armoire électrique du PR Marcellin

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**12-23i2185**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC ARCIS SUR AUBE**
Canton	Arcis sur Aube
Nature des travaux	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT AU CHLORURE FERRIQUE A LA STATION D'EPURATION
Lieu des travaux	Station d'épuration d'Arcis sur Aube
Origine des travaux	Les valeurs en phosphore total dans les eaux épurées et rejetées dans l'Aube dépassent parfois la limite réglementaire fixée dans l'arrêté préfectoral. Le service de la Police de l'Eau a demandé la mise en place du traitement actif du phosphore au niveau de la station d'épuration. Le procédé proposé consiste à injecter du chlorure ferrique dans le bassin d'aération, afin de piéger le phosphore dans les boues produites : Cela suppose de créer un nouvel dispositif de traitement. Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.
Descriptif des travaux	- Confection d'une dalle béton avec puisard, - Installation de 2 IBC de 1 m3 sur bac de rétention de 1 m3, - Installation d'une douche de lavage oculaire y compris la tranchée technique et le réseau d'eau potable. - Installation d'une pompe doseuse y compris la tranchée technique et le câble électrique. - Raccordement hydraulique sur point d'injection, et électrique dans l'armoire de commande, - Paramétrage de la télégestion et de la supervision. - Constitution du plan de récolement et mise à jour du scénario SANDRE et du manuel d'autosurveillance.
Montant total des travaux	**16 000,00 € HT** soit 16 000,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**16 000,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 3 200,00 € **16 000,00 €** **20%** de 16 000,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 12 800,00 € - TVA - € - Montant total TTC 16 000,00 €

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**12-21i6400**
Collectivité	**RÉGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC MARIGNY LE CHATEL**
Canton	Saint Lyé
Nature des opérations	**Opérations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques** **Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels** **INSTALLATION D'UN PLUVIOMETRE A AUGETS BASCULANTS**
Lieu des travaux	Station épuration de Marigny le Châtel
Justification des travaux	La mesure et l'enregistrement de la pluviométrie à la station d'épuration sont imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif. La valeur de la pluviométrie journalière doit être transmise à l'AESN et à la Police de l'Eau dans le cadre du scénario SANDRE. La pluviométrie permet de calculer la surface active par bassin de collecte des eaux usées et de calculer le volume d'eau claire parasite d'origine météorite : Ce travail est demandé dans le cadre du diagnostic permanent qui doit mis en place pour la fin de l'année 2024 pour les STEP de capacité nominale comprise entre 2000 et 10000 EH. Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.
Descriptif des travaux	- Installation d'un pluviomètre à auget avec sortie 4-20 mA. - Installation d'une protection contre les surtensions de la ligne 4-20 mA - Raccordement électrique dans l'armoire de commande, et sur l'automate de télégestion, - Paramétrage de la télégestion et de la supervision.
Montant total des travaux	**1 050,00 € HT** soit 1 050,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**1 050,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube **20%** de 1 050,00 € : 210,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE : 840,00 € - TVA : - € - Montant total TTC : 1 050,00 €

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**12-21i1617**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC ESSOYES - LOCHES - LANDREVILLE**
Canton	Bar sur Seine
Nature des travaux	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE STOCKAGE ET D'INJECTION DE CHLORURE FERRIQUE A LA STATION D'EPURATION
Lieu des travaux	Station épuration de Loches sur Ource
Origine des travaux	Les valeurs en phosphore total dans les eaux épurées et rejetées dans l'Aube dépassent parfois la limite réglementaire fixée dans l'arrêté préfectoral. Le service de la Police de l'Eau a demandé la mise en place du traitement actif du phosphore au niveau de la station d'épuration. Le procédé proposé consiste à injecter du chlorure ferrique dans le bassin d'aération, afin de piéger le phosphore dans les boues produites : Cela suppose de créer un nouvel dispositif de traitement. Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.
Descriptif des travaux	- Confection d'une dalle béton avec puisard, - Installation de 2 IBC de 1 m3 sur bac de rétention de 1 m3, - Installation d'une douche de lavage oculaire y compris la tranchée technique et le réseau d'eau potable. - Installation d'une pompe doseuse y compris la tranchée technique et le câble électrique. - Raccordement hydraulique sur point d'injection, et électrique dans l'armoire de commande, - Paramétrage de la télégestion et de la supervision. - Constitution du plan de récolement et mise à jour du scénario SANDRE et du manuel d'autosurveillance.
Montant total des travaux	**13 500,00 € HT** soit 13 500,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**13 500,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 2 700,00 € **13 500,00 €** **20%** de 13 500,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 10 800,00 € - TVA - € - Montant total TTC 13 500,00 €

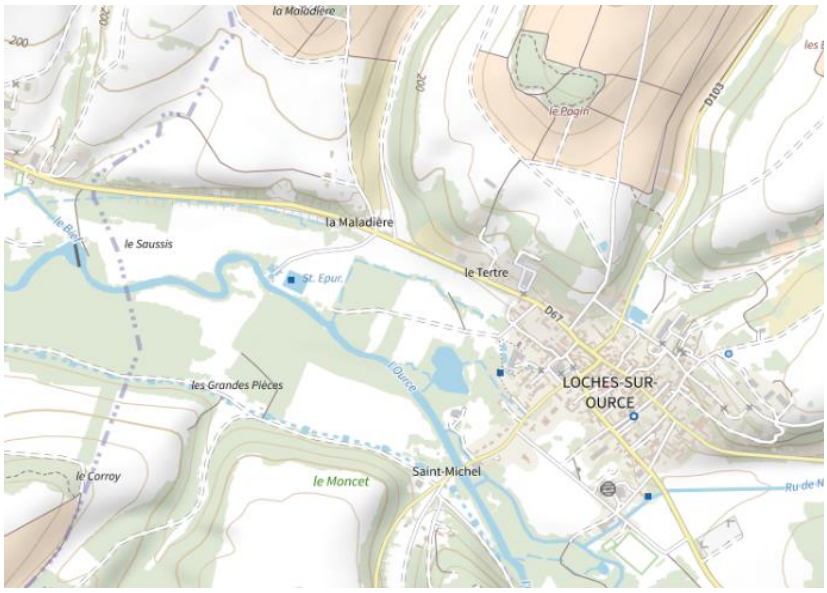

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**19-23i3447**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC BARBEREY SAINT SULPICE - SAINT LYE**
Canton	Saint Lyé
Nature des travaux	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels
	MISE AUX NORMES DE 3 POSTES DE RELEVEMENT : Installation de barreaudages anti-chute au-dessus des cuves des postes de relevement des eaux usées conformément aux préconisations pour la protection du personnel d'exploitation.
Lieu des travaux	3 Postes de relèvement : Château et Pâtures à Saint Lyé + Bouvron à Barberey Saint Sulpice
Origine des travaux	- Adaptation du cadre béton, piquage, réagréage le cas échéant. - Confection sur mesure du chassis et des barreaux amovibles individuelleemnt. - installation du cadre par spittage. (intervention d'une équipe de 2 agents en raison du risque de chute). - Mise à jour de la fiche ouvrage dans la base patrimoniale.
Descriptif des travaux	- Fourniture et pose de cadre avec barreaudage inox - Installation d'une protection contre les surtensions sur le site, - Raccordement electrique dans l'armoire de commande, - Paramétrage de la télégestien et de la supervision.
Montant total des travaux	**18 000,00 € HT** soit 18 000,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**18 000,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 3 600,00 € **18 000,00 €** **20%** de 18 000,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 14 400,00 € - TVA - € - Montant total TTC 18 000,00 €

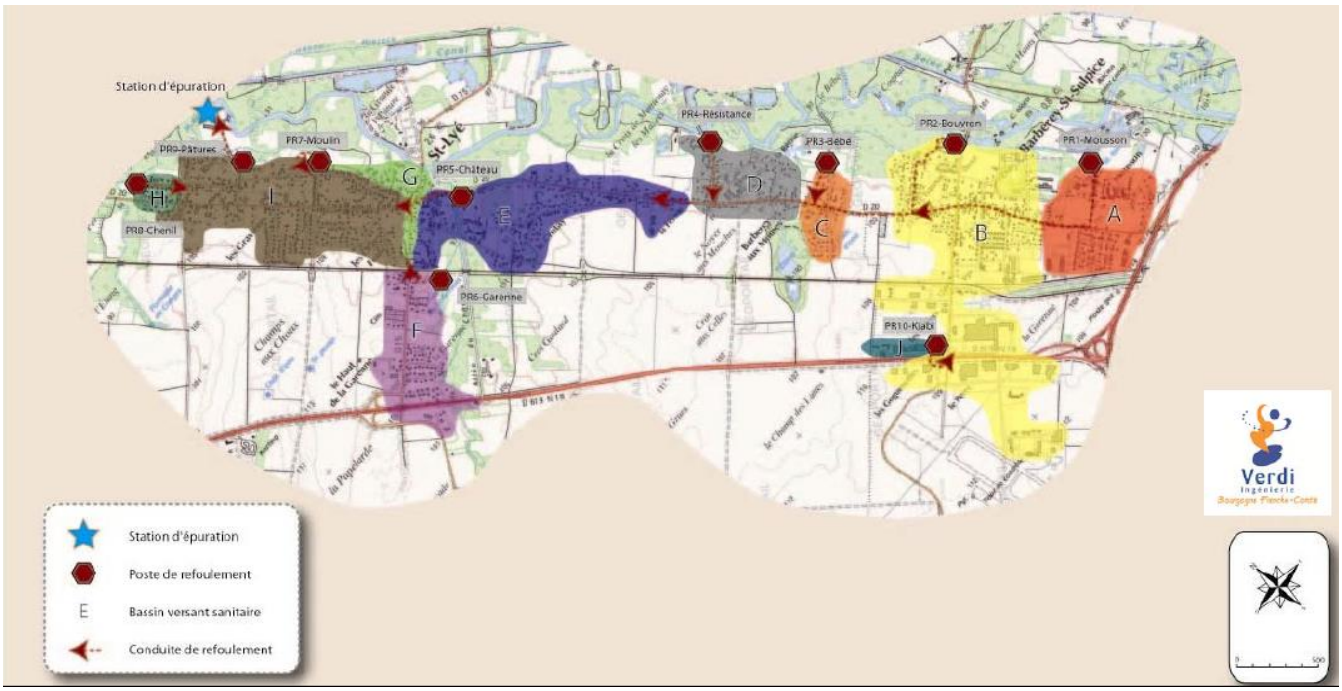

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**12-23i2015**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC MERY SUR SEINE**
Canton	Creney Près Troyes
Nature des travaux	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels Installation d'une télégestion au Poste de relèvement du Cimetière
Lieu des travaux	Poste de relèvement du Cimetière
Origine des travaux	La télégestion du poste de refoulement permet de satisfaire à une partie des exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à l'autosurveillance des ouvrages en ce qui concerne la réalisation du diagnostic permanent du fonctionnement du réseau : calcul du volume journalier pompé, puis comparaison avec le volume d'eau potable facturé pour estimer le volume des eaux claires parasites. La TÉLÉGESTION du volume d'eaux usées déversées permet de fiabiliser la collecte des eaux usées et d'assurer l'autosurveillance des ouvrages. En effet, le suivi en continu du volume pompé permet de mieux connaître le fonctionnement du réseau en nappe haute et en nappe basse, et d'en estimer le volume journalier d'eaux claires parasites d'infiltration. De même, la comparaison entre le volume pompé par temps sec et par temps de pluie sur le bassin de collecte permet de calculer le volume d'eaux claires parasites d'origine météorites, et d'en déduire la surface active raccordée à tort au réseau. La fonction TÉLÉALARME permet à l'exploitant d'être prévenu en cas de pompe bouchée ou hors service, de coupure de courant pouvant entrainer des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel, ou lors d'une mise en charge du collecteur principal avec risque de débordement chez les usagers.
Descriptif des travaux	- Installation d'une unité de télésurveillance, - Installation d'une protection contre les surtensions sur le site, - Raccordement electrique dans l'armoire de commande, - Paramétrage de la télégestien et de la supervision.
Montant total des travaux	**6 300,00 € HT** soit 6 300,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**6 300,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 1 260,00 € **6 300,00 €** **20%** de 6 300,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 5 040,00 € - TVA - € - Montant total TTC 6 300,00 €

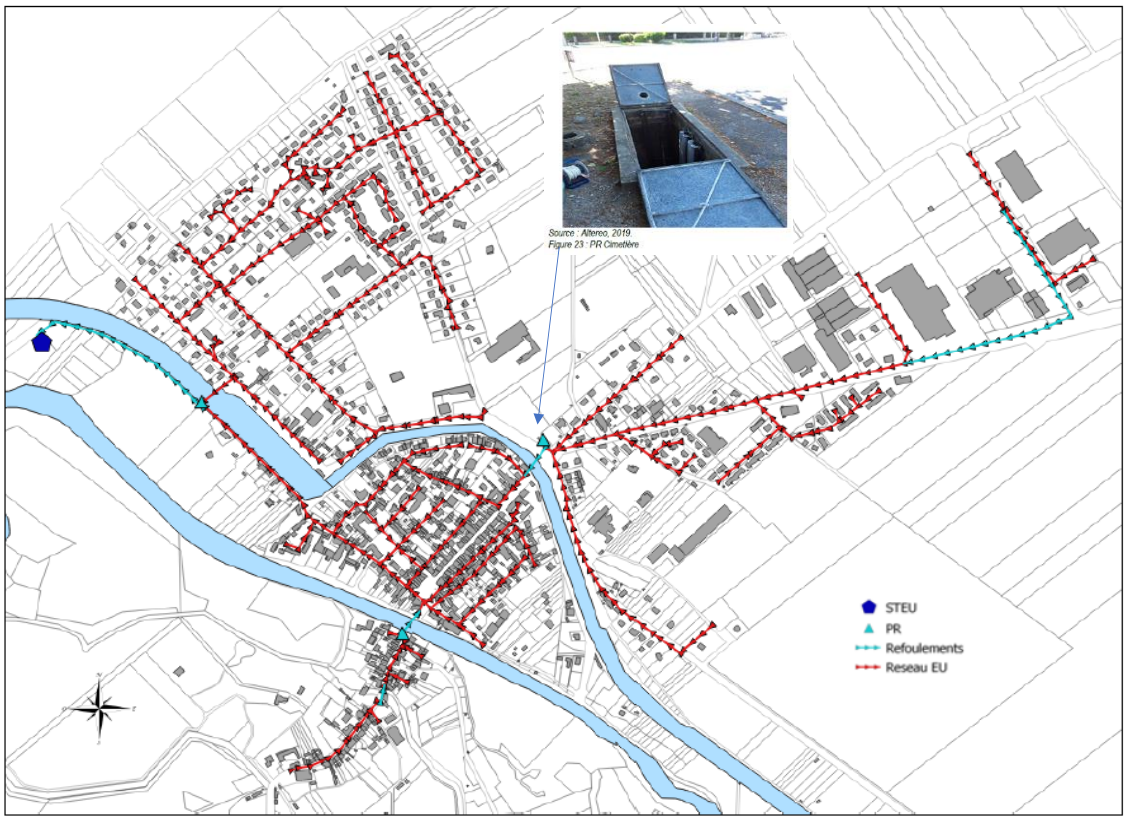

RÉGIE DU SDDEA

MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	**12-23i2017**
Collectivité	**REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COPE AC MERY SUR SEINE**
Canton	Creney Près Troyes
Nature des travaux	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels Installation d'une télégestion au Poste de relèvement du Pont de Seine
Lieu des travaux	Poste de relèvement du Pont de Seine
Origine des travaux	La télégestion du poste de refoulement permet de satisfaire à une partie des exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à l'autosurveillance des ouvrages en ce qui concerne la réalisation du diagnostic permanent du fonctionnement du réseau : calcul du volume journalier pompé, puis comparaison avec le volume d'eau potable facturé pour estimer le volume des eaux claires parasites. La TÉLÉGESTION du volume d'eaux usées déversées permet de fiabiliser la collecte des eaux usées et d'assurer l'autosurveillance des ouvrages. En effet, le suivi en continu du volume pompé permet de mieux connaître le fonctionnement du réseau en nappe haute et en nappe basse, et d'en estimer le volume journalier d'eaux claires parasites d'infiltration. De même, la comparaison entre le volume pompé par temps sec et par temps de pluie sur le bassin de collecte permet de calculer le volume d'eaux claires parasites d'origine météorites, et d'en déduire la surface active raccordée à tort au réseau. La fonction TÉLÉALARME permet à l'exploitant d'être prévenu en cas de pompe bouchée ou hors service, de coupure de courant pouvant entrainer des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel, ou lors d'une mise en charge du collecteur principal avec risque de débordement chez les usagers.
Descriptif des travaux	- Installation d'une unité de télésurveillance, - Installation d'une protection contre les surtensions sur le site, - Raccordement electrique dans l'armoire de commande, - Paramétrage de la télégestien et de la supervision.
Montant total des travaux	**6 300,00 € HT** soit 6 300,00 € TTC Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.
Montant total HT des travaux éligibles	**6 300,00 € HT**
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 1 260,00 € **6 300,00 €** **20%** de 6 300,00 € - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 5 040,00 € - TVA - € - Montant total TTC 6 300,00 €

Source : Altereo, 2019.
Figure 25 : PR Seine.

RÉGIE DU SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE D'INTERVENTION

N° 12-22i1032

DEMANDEUR	**RÉGIE DU SDDEA** **COPE AC DE PUITS ET NUISEMENT**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 rue Grégoire-Pierre Herluison - CS 23076 - 10012 TROYES Cedex
OBJET DE L'INTERVENTION	**CRÉATION D'UN POINT RÈGLEMENTAIRE SANDRE A2 A LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PUITS**
DATE D ÉTABLISSEMENT	06/07/2022
DURÉE DE VALIDITÉ	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	Lagune de Puits
CONTACT	Cendrine RONDEAU - tél. 03 25 72 19 62

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT
Installation d'un capteur capacitif d'écoulement pour mesurer le temps de déversement, capteur raccordé à un comptage fonctionnant sur batterie lithium (site dépourvu d'énergie). Mise à jour des documents d'autosurveillance (cahier de vie et scenario) et constitution d'un dossier de récolement numérique.				
Montant des travaux	1	F	950,00 €	950,00 €
		Total HT		950,00 €
		TVA à 0,0%		- €
		Total TTC		950,00 €

Le directeur industriel,

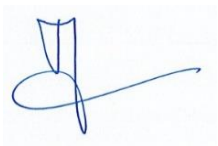

Michel CONROUX

ACCEPTATION DU DEMANDEUR
Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord|Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

RÉGIE DU SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE D'INTERVENTION

N° 12-22i1034

DEMANDEUR	**RÉGIE DU SDDEA** **COPE AC DE PUITS ET NUISEMENT**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 rue Grégoire-Pierre Herluison - CS 23076 - 10012 TROYES Cedex
OBJET DE L'INTERVENTION	**CRÉATION D'UN POINT RÈGLEMENTAIRE SANDRE A2 A LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE NUISEMENT**
DATE D ÉTABLISSEMENT	06/07/2022
DURÉE DE VALIDITÉ	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	Lagune de Puits
CONTACT	Cendrine RONDEAU - tél. 03 25 72 19 62

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT
Installation d'un capteur capacitif d'écoulement pour mesurer le temps de déversement, capteur raccordé à un comptage fonctionnant sur batterie lithium (site dépourvu d'énergie). Mise à jour des documents d'autosurveillance (cahier de vie et scenario) et constitution d'un dossier de récolement numérique.				
Montant des travaux	1	F	950,00 €	950,00 €
		Total HT		950,00 €
		TVA à 0,0%		- €
		Total TTC		950,00 €

Le directeur industriel,

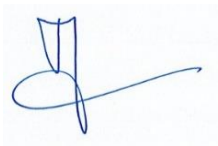

Michel CONROUX

ACCEPTATION DU DEMANDEUR
Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord|Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Établissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N° TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)

22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 23076 - 10012 Troyes Cedex

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 17-22i4853

DEMANDEUR	**COPE AC d'ARCIS-SUR-AUBE**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 Rue Grégoire Pierre Herluison - 10000 TROYES FRANCE
OBJET DE LA PRESTATION	**RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE TELEGESTION ET DE L'AUTOMATISME A LA STATION D'EPURATION**
CODE TBB	**2026**
DATE D'ETABLISSEMENT	08/02/2023
DUREE DE VALIDITE	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	**Ouvrage :** 10700 ARCIS-SUR-AUBE LOCAL DE POMPES
CONTACT	NOM : RONDEAU Cendrine Téléphone : 03.25.72.19.62 E-mail : cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
IMPORTANT : L'objet de cette proposition est : **- de remplacer le dispositif de télégestion S550 par un dispositif dernière génération S4W 4.0, prenant en compte les préconisations de l'ANSSI,** **- d'utiliser ce nouveau automate S4W pour piloter l'usine de traitement, ce qui nécessite de reprendre toute la programmations des actions et des téléalarmes.** **(Le pilotage de la STEU s'effectue actuellement seulement partiellement par un automate ancienne génération, non remplaçable et non réparable).**				
A) RENOUVELLEMENT DU S550 PAR UN S4W A LA STEU				
1) Repérable préalable de tous les câbles (non étiquetés)				

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 17-22i4853

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
2) Installation d'un poste local de télégestion de marque SOFREL de type S4W avec fonctions de télégestion (report d'alarme, archivage, calcul ou bilans, formules de calculs et d'automatismes) comprenant : - la fourniture et pose d'une unité LACROIX SOFREL type S4w avec boitier compact avec CPU et alimentation 24 VDC sécurisée, port Ethernet (sans modem), extensions possibles : 3 modules de com et 10 modules E / S 1 batterie 12 V DC/12AH, 1 antenne GSM bibande, 1 écran tactile TÉLÉALARME DE : - défaut secteur, - défaut ligne de communication, - défaut commande, - défaut capteurs, pompes, moteurs, - défaut volume journalier important, - défauts liés aux différentes étapes du traitement de l'eau, - défaut intrusion				
TÉLÉGESTION DE : - état des pompes, moteur (M/A), - comptage des temps de marche des pompes, moteurs , - comptage du nombre de démarrage des pompes, moteurs , - calcul des volumes journaliers (eau brute, eau épurée, boues), - valeurs des sondes et capteurs, - état de fonctionnement des différentess étapes du traitement.				
Montant des travaux	1	11 400,00 €	-	11 400,00 €
B) UTILISATION DE L AUTOMATE S4W POUR PILOTER LA STEU				
6) Rédaxtion de l'analyse fonctionnelle du traitement par l'automaticien et l'exploitant assainissement				
10) Développement graphique de l'écran tactile permettant aux exploitants d'accéder facilement aux données de fonctionnement sur site.				
18) Programmation de l'automate selon les prescriptions de l'analyse fonctionnelle, les essais de fonctionnement et les réglages, la remise en service de l'installation				
20) Adaptation du programme du central de supervision de la Régie du SDDEA.				
Montant des travaux	1	13 600,00 €	-	13 600,00 €

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 17-22i4853

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
16) Installation d'un dispositif de détection des intrusions alimenté en énergie par la batterie du dispositif de télégestion comprenant : - un détecteur d'ouverture des portes du batiment, - un avertisseur sonore de type buzzer relié à une minuterie, - un boitier d'acquittement à clé, le câblage, les raccordements, les essais de fonctionnement				
Montant des travaux Subventionnable à hauteur de 10% par le Département de l'Aube	1	3 000,00 €	-	3 000,00 €
Les prix sont valables jusqu'au 31 mai 2023. **Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel : les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total.** **CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.**				

Délai estimé de début des travaux: Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	28 000,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	28 000,00 €

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 17-22i4853

RÉGIE DU SDDEA

Nom Prénom : CONROUX Michel
Qualité : Directeur Industriel
Date : 08/02/2023
Signature :

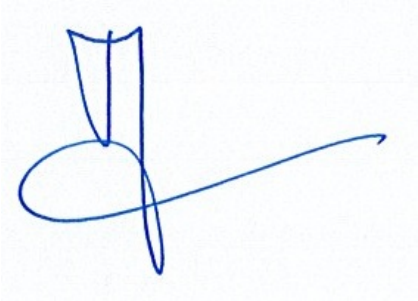

ACCEPTATION DU DEMANDEUR

Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i1385

DEMANDEUR	**COPE AC d'ARCIS-SUR-AUBE**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 Rue Grégoire Pierre Herluison - 10000 TROYES FRANCE
OBJET DE LA PRESTATION	**INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE TELEGESTION AU POSTE DE RELEVEMENT MARCELLIN**
CODE TBB	**2024**
DATE D'ETABLISSEMENT	08/02/2023
DUREE DE VALIDITE	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	**Ouvrage :** 10700 ARCIS-SUR-AUBE PR8 MARCELLIN
CONTACT	NOM : RONDEAU Cendrine Téléphone : 03.25.72.19.62 E-mail : cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
2) Installation d'une unité de télégestion dans le coffret de commande existant comprenant la consignation électrique et la fourniture et pose d'une unité LACROIX SOFFREL S4W fonction automatisme, une carte MODEM GSM-GPRS, une carte 8 DI, une carte 2AI, une carte 4DO, le câblage, l'antenne, le câble, la batterie de secours, les raccordements : **TÉLÉALARME DE :** **- Alarme défaut secteur** **- Alarme défaut pompe P1 et P2** **- Alarme niveau haut** **TÉLÉGESTION DE :** **- État pompes P1 et P2** **- marche pompes P1 à P2** **- comptage des temps de marche et du nombre de démarrage des pompes,** **- calcul du volume journalier pompé et du débit,** **- calcul du volume journalier déversé par le trop-plein**				

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i1385

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
6) Fourniture et installation d'une sonde piézorésistive analogique 4-20 mA avec câble blindé - matériel pour eaux usées résistant aux agressions chimiques. 14) Programmation de l'équipement comprenant le paramétrage du dispositif selon le type structuré SDDEA, les essais de fonctionnement et les réglages, la mise en service de l'installation 16) Intégration de ce nouveau poste de télégestion sur le central de supervision, avec report d'alarme 24h/24 vers le service d'astreinte et de dépannage de la régie du SDDEA et l'archivage des données NB : Service payant. 18) Divers et imprévus, dont achat de la carte SIM avec abonnement M2M				
Montant des travaux	1	6 600,00 €	-	6 600,00 €
Estimation des frais annuel de fonctionnement pour 2023 : - Frais de communication : 98€ HT / an - Frais de supervision : 435 € HT /an				
La présente proposition est valable jusqu'au 31/5/23. Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel : les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total. CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.				

Délai estimé de début des travaux: Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	6 600,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	6 600,00 €

RÉGIE DU SDDEA
Nom Prénom : CONROUX Michel
Qualité : Directeur Industriel
Date : 08/02/2023
Signature :

ACCEPTATION DU DEMANDEUR
Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i2185

DEMANDEUR	**COPE AC d'ARCIS-SUR-AUBE**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 Rue Grégoire Pierre Herluison - 10000 TROYES FRANCE
OBJET DE LA PRESTATION	**INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT DU PHOSPHORE AU CHLORURE FERRIQUE**
CODE TBB	**2024**
DATE D'ETABLISSEMENT	10/03/2023
DUREE DE VALIDITE	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	**Ouvrage :** 10700 ARCIS-SUR-AUBE BASSIN AERATION
CONTACT	NOM : RONDEAU Cendrine Téléphone : 03.25.72.19.62 E-mail : cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
NB : Ces travaux ont été demandés par le Service de la Police de l'Eau et ont fait l'objet d'une mise en demeure du préfet.				
1) Fourniture et installation d'un dispositif d'injection de chlorure ferrique dans le bassin d'aération afin de piéger le phosphore comprenant : **- la réalisation d'une dalle béton avec double pente légère et puisard de récupération des eaux collectées sur cette dalle, y compris terrassement pour ouverture de la tranchée, la canalisation PVC DN 200 avec sablage, grillage avertisseur, remblai en concassé calcaire, réfection de l'enrobé, raccordement en amont du poste de colature,** **- la fourniture et installation de 2 cuves double-peau opaque en PEHD de 1 m3 chacune, avec bac de rétention de 1 m3 par cuve, d'un coffret de dépotage,**				
- la fourniture et pose d'un lave-œil avec robinet de vidange, y compris terrassement pour ouverture de la tranchée, la conduite PEHD DN 25 avec sablage, grillage avertisseur, remblai en concassé calcaire, réfection de l'enrobé, raccordement sur réseau Eau Potable existant, **- la fourniture et pose d'une armoire de dosage en PEHD avec pompe doseuse résistant à la corrosion, de la canne d'aspiration, des conduites d'aspiration avec coudes et raccords,** **- la fourniture et pose du dispositif d'injection avec tube et support,** **- la consignation électrique, le raccordement électrique avec l'adaptation de l'armoire de commande comprenant la protection 30 mA, le contacteur, le disjoncteur-moteur, les voyants lumineux, le raccordement sur la télégestion et la supervision avec les paramétrages,** **- la levée de la consignation électrique, les reglages et essais de fonctionnement,** **- la réalisation du dossier de récolement numérique.**				

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i2185

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
Montant total des travaux	1	16 000,00 €	-	16 000,00 €

Les prix sont valables jusqu'au 31 mai 2023.

Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel, en détaillant les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.

Délai estimé de début des travaux: Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	16 000,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	16 000,00 €

RÉGIE DU SDDEA

Nom Prénom : CONROUX Michel
Qualité : Directeur Industriel
Date : 10/03/2023
Signature :

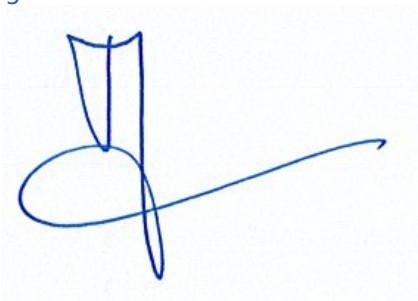

ACCEPTATION DU DEMANDEUR

Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE D'INTERVENTION

N° 12-21i6400

DEMANDEUR	**RÉGIE DU SDDEA** **COPE AC DE MARIGNY LE CHATEL**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 rue Grégoire-Pierre Herluison - CS 23076 - 10012 TROYES Cedex
OBJET DE L'INTERVENTION	**INSTALLATION D'UN PLUVIOMETRE A AUGETS BASCULANTS A LA STATION D'EPURATION**
DATE D ÉTABLISSEMENT	28/03/2023
DURÉE DE VALIDITÉ	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	Station d'épuration de Marigny le Châtel
CONTACT	Cendrine RONDEAU - tél. 03 25 72 19 62

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT
Installation d'un pluviomètre avec sortie TOR, support, câble posé sous gaine, raccordement à la télégestion et mise à jour de la supervision. NB : Cet équipement est obligatoire pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH (scénario SANDRE).				
Montant des travaux	1	F	1 050,00 €	1 050,00 €
		Total HT		1 050,00 €
		TVA à 0,0%		- €
		Total TTC		1 050,00 €

Le directeur industriel,

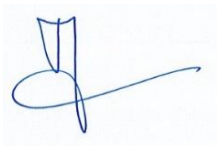

Michel CONROUX

ACCEPTATION DU DEMANDEUR
Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord|Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Établissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N° TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)

22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-21i1617

DEMANDEUR	**COPE AC d'ESSOYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 rue Grégoire-Pierre Herluison, Cité Administrative des Vassaules - C.S. 23076 - 10012 TROYES FRANCE
OBJET DE LA PRESTATION	**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE STOCKAGE (3m³) ET D'INJECTION DE CHLORURE FERRIQUE**
CODE TBB	**2024**
DATE D'ETABLISSEMENT	25/02/2021
DUREE DE VALIDITE	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	**Ouvrage :** 10110 LOCHES-SUR-OURCE DEGAZEUR
CONTACT	NOM : RONDEAU Cendrine Téléphone : 03.25.72.19.62 E-mail : cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
La Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau ont remarqué des dépassement du seuil réglementaire de 2 mg/l de phosphore dans les eaux épurées. C'était le cas depuis la rénovation de la STEP fin des années 90 mais cela n'avait jamais été considéré comme une non-conformité jusqu'à l'année dernière. L'exploitant a testé (avec du matériel en prêt : cuve, pompe doseuse) avec succes depuis décembre 2020 le traitement des boues au chlorure ferrique pour piéger le phosphore. Il convient donc de pérenniser cette filiere de traitement.				
1) Fourniture et installation en extérieur d'une cuve double-peau en PEHD de 3000 litres, d'un coffret de dépotage, d'une armoire de dosage en PEHD pour protéger la pompe doseuse résistant à la corosion, de la canne d'aspiration, de la conduite d'aspiration avec coudes et raccords, du dispositif d'injection, le raccordement électrique avec protection, contacteur, disjoncteur-moteur, compteur horaire, voyants lumineux, le raccordement sur la télégestion et la supervision				
Montant total des travaux	1	13 500,00 €	-	13 500,00 €
Les prix sont valables pour des prestations et/ou des travaux réalisés au cours de l'année 2021. Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel, en détaillant les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total. CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.				

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-21i1617

Délai estimé de début des travaux: Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	13 500,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	13 500,00 €

Prix unitaires à caractère forfaitaire valables pour des travaux réalisés au cours de l'année 2021.

Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies.

RÉGIE DU SDDEA
Nom Prénom : CONROUX Michel
Qualité : Directeur Industriel
Date : 26/02/2021
Signature :

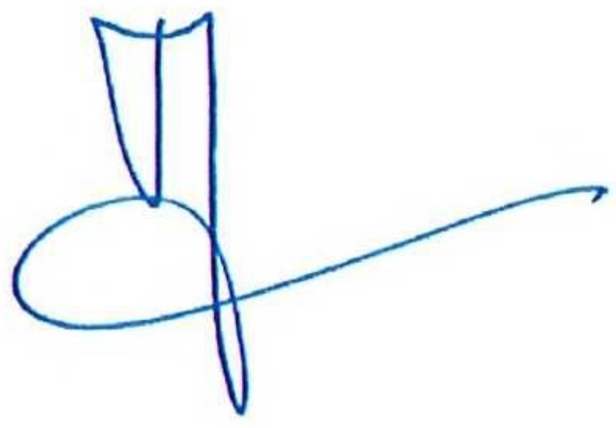

ACCEPTATION DU DEMANDEUR
Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 19-23i3447

DEMANDEUR	**COPE AC de BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE - TCM**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 rue Grégoire-Pierre Herluison, Cité Administrative des Vassaules - C.S. 23076 - 10012 TROYES FRANCE
OBJET DE LA PRESTATION	**MISE AUX NORMES DE SECURITE DE 3 POSTES DE REFOULEMENT**
CODE TBB	**2022**
DATE D'ETABLISSEMENT	04/04/2023
DUREE DE VALIDITE	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	- 10180 SAINT-LYE FRANCE
CONTACT	NOM : RONDEAU Cendrine Téléphone : 03.25.72.19.62 E-mail : cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
Travaux de sécurisation des agents à la suite de l'audit Sécurité comprenant : **- la réalisation des métrés et la confection d'un plan de projet,** **- la fabrication sur mesure d'un cadre avec chassis et barreaudages amovibles individuellement,** **- la signalisation et le balisage du chantier,** **- la reprise et ragréage du béton si nécessaire,** **- la pose du dispositif antichute par spittage,** **- les essais de fonctionnement avec l'exploitant,** **- le repli du chantier et le nettoyage du site,** **- la mise à jour de la fiche numérique de l'ouvrage dans la base patrimoniale avec constitution du dossier de récolement.**				
Postes de refoulement : Château et Pâtures à ST LYE et Bouvron à Barberey Saint Sulpice.				
Montant des travaux	3	6 000,00 €	-	18 000,00 €

La présente proposition est valable jusqu'au 30 juin 2023.

Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel : les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 19-23i3447

Délai estimé de début des travaux: Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	18 000,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	18 000,00 €

RÉGIE DU SDDEA
Nom Prénom : CONROUX Michel
Qualité : Directeur Industriel
Date : 04/04/2023
Signature :

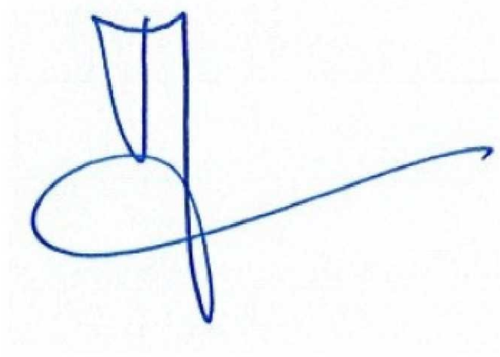

ACCEPTATION DU DEMANDEUR
Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i2015

DEMANDEUR	**COPE AC de MERY-SUR-SEINE**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 Rue Grégoire Pierre Herluison - 10000 TROYES FRANCE
OBJET DE LA PRESTATION	**INSTALLATION D'UNE TELESURVEILLANCE AU POSTE DE RELEVEMENT DU CIMETIERE**
CODE TBB	**2024**
DATE D'ETABLISSEMENT	29/03/2023
DUREE DE VALIDITE	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	**Ouvrage :** 10170 MERY-SUR-SEINE POSTE DE REFOULEMENT DU CIMETIERE
CONTACT	NOM : RONDEAU Cendrine Téléphone : 03.25.72.19.62 E-mail : cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
ARTICLE 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015 : Les trop-pleins situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 30 kg/j et inférieur à 120 kg de DBO5 font l'objet d'une surveillance consistant à estimer les débits rejetés.				

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i2015

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
2) Installation d'une unité de télégestion dans le coffret de commande existant comprenant la consignation électrique et la fourniture et pose d'une unité LACROIX SOFREL S4WPR avec fonction VOCAL fonction automatisme, une carte MODEM GSM-GPRS, une carte d'alimentation, le câblage, l'antenne, le câble, la batterie de secours, les raccordements : **TÉLÉALARME DE :** **- Alarme défaut secteur** **- Alarme défaut pompe P1 et P2** **- Alarme niveau haut** **TÉLÉGESTION DE :** **- État pompes P1 et P2** **- marche pompes P1 à P2** **- comptage des temps de marche et du nombre de démarrage des pompes,** **- calcul du volume journalier pompé et du débit,** **- calcul du volume journalier déversé par le trop-plein** **8) Installation d'une protection contre les surtensions de la ligne énergie** **14) Programmation de l'équipement comprenant le paramétrage du dispositif selon le type structuré SDDEA, les essais de fonctionnement et les réglages, la mise en service de l'installation** **16) Intégration de ce nouveau poste de télégestion sur le central de supervision, avec report d'alarme.**				
Montant des travaux	1	6 300,00 €	-	6 300,00 €
Estimation des frais annuel de fonctionnement pour 2023 : **- Frais de communication : 90 € HT / an** **- Frais de supervision : 380 € HT /an**				
La présente proposition est jusqu'au 31 mai 2023. **Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel : les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total.** **CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.**				

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i2015

Délai estimé de début des travaux: Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	6 300,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	6 300,00 €

RÉGIE DU SDDEA

Nom Prénom : CONROUX Michel
Qualité : Directeur Industriel
Date : 29/03/2023
Signature :

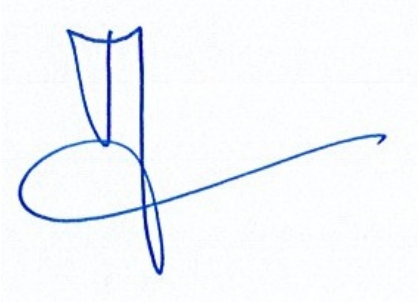

ACCEPTATION DU DEMANDEUR

Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i2017

DEMANDEUR	**COPE AC de MERY-SUR-SEINE**
ADRESSE DU DEMANDEUR	22 Rue Grégoire Pierre Herluison - 10000 TROYES FRANCE
OBJET DE LA PRESTATION	**INSTALLATION D'UNE TELESURVEILLANCE DU POSTE DE RELEVEMENT DU PONT DE SEINE**
CODE TBB	**2024**
DATE D'ETABLISSEMENT	28/03/2023
DUREE DE VALIDITE	6 mois
ADRESSE D'INTERVENTION	**Ouvrage :** 10170 MERY-SUR-SEINE POSTE DE REFOULEMENT DU PONT DE LA SEINE
CONTACT	NOM : RONDEAU Cendrine Téléphone : 03.25.72.19.62 E-mail : cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
ARTICLE 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015 : Les trop-pleins situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 30 kg/j et inférieur à 120 kg de DBO5 font l'objet d'une surveillance consistant à estimer les débits rejetés.				

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i2017

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
2) Installation d'une unité de télégestion dans le coffret de commande existant comprenant la consignation électrique et la fourniture et pose d'une unité LACROIX SOFREL S4WPR avec fonction VOCAL fonction automatisme, une carte MODEM GSM-GPRS, une carte d'alimentation, le câblage, l'antenne, le câble, la batterie de secours, les raccordements : **TÉLÉALARME DE :** **- Alarme défaut secteur** **- Alarme défaut pompe P1 et P2** **- Alarme niveau haut** **TÉLÉGESTION DE :** **- État pompes P1 et P2** **- marche pompes P1 à P2** **- comptage des temps de marche et du nombre de démarrage des pompes,** **- calcul du volume journalier pompé et du débit,** **- calcul du volume journalier déversé par le trop-plein** **8) Installation d'une protection contre les surtensions de la ligne énergie** **14) Programmation de l'équipement comprenant le paramétrage du dispositif selon le type structuré SDDEA, les essais de fonctionnement et les réglages, la mise en service de l'installation** **16) Intégration de ce nouveau poste de télégestion sur le central de supervision, avec report d'alarme.**				
Montant des travaux	1	6 300,00 €	-	6 300,00 €
Estimation des frais annuel de fonctionnement pour 2023 : **- Frais de communication : 90 € HT / an** **- Frais de supervision : 380 € HT /an**				
La présente proposition est jusqu'au 31 mai 2023. **Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel : les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total.** **CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.**				

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

RÉGIE DU
SDDEA

PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE D'INTERVENTION

N° 12-23i2017

Délai estimé de début des travaux: Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	6 300,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	6 300,00 €

RÉGIE DU SDDEA

Nom Prénom : CONROUX Michel
Qualité : Directeur Industriel
Date : 28/03/2023
Signature :

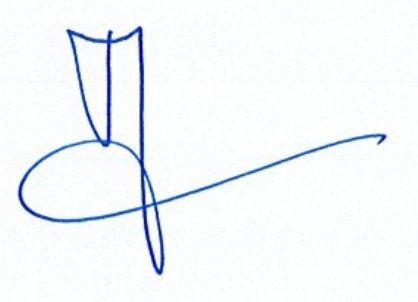

ACCEPTATION DU DEMANDEUR

Nom Prénom :
Qualité :
Date :
Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant l'exécution des prestations »)

Etablissement public industriel et commercial
Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière
N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr